

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS, s'est réuni, à la salle du conseil de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSQUOT, Maire.

Date de convocation : 1^{er} octobre 2021.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12 : Mme BILAK Muriel, Mme BODUSSEAU Magali, M. BOUSSQUOT Henry, Mme CHEMMA Laurence, M. CLEMENT Olivier, M. DARIDAN Philippe, M. GOURIAU Dominique, Mme LHUILLIER Sandrine, M. PRUDHOMME Philippe, Mme RAFFRAY Laurence, Mme ROBIN Adrienne, M. LEROY Didier

Absents et excusés : 3: Mme DIARD Martine (donne pouvoir à Mme RAFFRAY Laurence), M. CAUQUIL Laurent (donne pouvoir à M. PRUDHOMME Philippe), M. MARTIN Guillaume.

Secrétaire : M. LEROY Didier

M. LEROY Didier rejoint la réunion à 19H10

DCM-2021-062 : DÉCISION MUNICIPALE

Le Conseil Municipal prend acte de la décision municipale suivante :

- Décision n° 2021-018 du 25 septembre 2021 : renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées ZM 305p2 et 306p2 appartenant à Mme ZENSS Jocelyne, située 1 chemin de Bardelay – Lieu-dit « CARELLE » - 41190 St Lubin en Vergonnois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner la décision de Monsieur le Maire prise par arrêté du 07 octobre 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DCM-2021-063 : DÉCISION MUNICIPALE

Le Conseil Municipal prend acte de la décision municipale suivante :

- Décision n° 2021-019 du 1^{er} octobre 2021 : renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées AB 120 et AB 070 appartenant à M. DUCARD Charly, située 1 rue du Stade – 41190 St Lubin en Vergonnois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner la décision de Monsieur le Maire prise par arrêté du 07 octobre 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DCM-2021-064 : TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal de SAINT LUBIN EN VERGONNOIS décide,

- De maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1% sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimum de 3 ans reductible d'année en année.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DCM-2021-065 : ADHESION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER

Le Maire rappelle :

- L'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA Paris Val de Loire
Courtier : SIACI SAINT HONORE
Durée du contrat : 4 ans - date d'effet au 01/01/2022).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

(Indiquer la catégorie d'agents que vous souhaitez assurer et le taux correspondant)

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Tous risques (Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire)

Conditions : Taux : 5,60 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Agents Titulaire ou Stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agent Non-Titulaires

Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : Taux : 1,35 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Assiette de cotisation : (à préciser pour chaque catégorie de personnel assuré)

- Traitement indiciaire brut,
(Et de manière optionnelle si vous le souhaitez – supprimez si vous ne souhaitez pas les assurer)
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- Le supplément familial de traitement (SFT)
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais (préciser le type de primes assurées)
- Les charges patronales

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2021.

(Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0,34 % pour les agents CNRACL et de 0,06 % pour les agents IRCANTEC).

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DCM-2021-066 : ACHAT DE TERRAINS « ZONE VERTE » « PRES DU MOULIN FRANC & LES PETITS PRES »

M. le Maire, Henry BOUSSQUOT présente au Conseil Municipal l'achat de terrains « PRES DU MOULIN FRANC » et « LES PETITS PRES ». Afin d'avoir le foncier pour réaliser « une zone verte » accessible au public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, décide :

- D'autoriser M. le Maire, Henry BOUSSQUOT à poursuivre les démarches administratives avec les propriétaires et le notaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DCM-2021-067 : ETUDE DE FAISABILITE SUR LES BATIMENTS DE L'ECOLE ET LOGEMENT

M. le Maire, Henry BOUSSQUOT présente au Conseil Municipal le dossier OBJECTIFS COP – Diagnostic et Stratégie pour le projet rénovation et centralisation de chauffage à biomasse sur la zone bloc scolaire, cantine et logement communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, décide :

- D'autoriser M. le Maire, Henry BOUSSQUOT à poursuivre les démarches administratives, signature des devis ou toute autre demande administrative.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DCM-2021-068 : PROJET « PIECE DU CIMETIERE »

M. le Maire, Henry BOUSSQUOT présente au Conseil Municipal le projet sur le terrain « Pièce du cimetière », cadastrée AA126.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, décide :

- D'autoriser M. le Maire, Henry BOUSSQUOT à poursuivre les démarches afin d'acquérir les zones réservées sur ce terrain pour extension du cimetière et liaison douce et urgence d'accès à la parcelle 163.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

- Agglopolys :
- Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la réunion de la commission culture, loisirs et sports, tourisme présenté par Mme BODUSSEAU Magali.
 - Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la réunion de la commission Pays des Châteaux présenté par Mme ROBIN Adrienne.
 - Communal
 - Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 41) présenté par M. le Maire.
 - Le conseil municipal prend acte du protocole sanitaire de l'école passée en zone 1 (verte) présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du mail de M. et Mme CARPENTIER présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte de l'entretien téléphonique avec M. TONZAK pour une projection du film tournée sur la commune sur « Christophe LEBRETON » présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte des différentes propositions à effectuer pour faire les démarches auprès du conseil départemental et de la préfecture pour sécuriser le Hameau de Guillebert présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte des remerciements de Mme GERARD et Mme DEROUET envers la commune pour les fossés effectués à Guillebert présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la date du prochain Conseil Communautaire présenté par M. le Maire.
 - Le conseil Municipal prend acte de la subvention demandée par l'association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) présenté par M. le Maire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la subvention demandée par l'association des conciliateurs de justice de Loir et Cher présenté par M. le Maire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la subvention demandée par l'association des Resto du Cœur de Loir et Cher présenté par M. le Maire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la visite et du dépliant du « Musée de Marolles » sur la « Mémoire et souvenir des sapeurs-pompiers du 41 » présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du « Diagnostic des potentiels pour la biodiversité » effectué sur l'exploitation de M. DE LA CROMPE DE LA BOISSIERE présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte de l'inauguration de l'exposition de Modélisme Ferroviaire qui se déroulera à la salle des fêtes d'Orchaise présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la carte de remerciements de Mme Delugré Liliane pour les conseillers et agents communaux présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du mail de l'Agglopolys PLUi-HD « appel aux Maires, terrains familiaux » présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du courrier et de la demande de Mme PAPIN Amélie présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du courrier de Mme SAUX Mireille présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du courrier du retour de la subvention au titre de la répartition des amendes police présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du rendez-vous avec la Maison d'Assistante Maternelle (MAM) présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte des courriers de M. JANSSENS présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte du déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2021 présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des panneaux de rues de la commune présenté par M. le Maire.
 - Le Conseil Municipal prend acte des travaux de voiries effectués à « Carelle – Guillebert – le Bourg – Vilgray – Rangy » présenté par M. PRUDHOMME Philippe.
 - Le Conseil Municipal prend acte de la présentation d'un panneau « Protection des animaux » présenté par M. DARIDAN Philippe.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 11 octobre 2021,

Le Maire, Henry BOUSSIN

